



CONSEIL SYNDICAL PETR SUD LOZERE

Date de convocation : 29/04/2026

Nombre d'élus en exercice : 24

Nombre de présents : 19

- **Dont titulaires : 10**
- **Dont suppléants : 9**

Nombre de votants : 10

- **Absentation : 1**
- **Contre :**
- **Pour : 9**

L'an deux mil vingt-six, 12 mai à 10h30, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires CC CML : Pierre BONNET, Philippe GIRAL, Frédéric GODEUX, Aïdane OBRIST, Cécile URUSTY

Les titulaires CC GCC : Damien ARMAND, Alain GERMANAUD, Jaclyn MALAVAL, Matthieu PASCUAL, Vincent PRATLONG

Les suppléants CC CML : Philippe ANDRE, Pierre COLSON, Anne DUBROCARD, Pierre PLAGNES

Les suppléants CC GCC : Éric DESCOTTE, Daniel GIOVANNACCI, Claudie MARTIN, Karine MIANE-HUC, Jean-Luc MICHEL

EXCUSES :

Les titulaires : Pierre-Emmanuel DAURTY, Serge GRASSET

Les suppléants : François ROUVEYROL

Secrétaire de séance : Claudie Martin Pascal

DELIBERATION 2026-5-8 ELECTION DU PRESIDENT

En application de l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales, le doyen de l'assemblée assure la présidence de la séance, et ce jusqu'à l'élection du président.

Le bureau de vote est composé de deux assesseurs, Mesdames Malval et Dubrocard.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 et 2, l'article L2121-21, le président est élu, au scrutin secret, à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Syndical.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de reception de l'AR: 12/05/2026
048-200077758-AU_008_2026-AU
A G E D I



Se porte candidat à la présidence du PETR Sud Lozère : Monsieur Vincent PRATLONG

1er tour de scrutin à la majorité absolue

Nombre de votants : 10

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Majorité absolue : 6 voix

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Résultats :

Monsieur Vincent PRATLONG : 9 voix

Monsieur Vincent PRATLONG obtient la majorité absolue. Il est installé immédiatement.

Le président,



Le secrétaire de séance,

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026

Date de réception de l'AR: 12/05/2026

048-200077758-AU_008_2026-AU

A G E D I